

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



Entente wallonne des entreprises de travail adapté

Route de Philippeville, 196 – 6010 Couillet  
Tel +32 (0)71/29.89.20 – fax +32 (0)71/47.40.87  
[secretariat@eweta.be](mailto:secretariat@eweta.be)  
[www.eweta.be](http://www.eweta.be) – [www.leseta.be](http://www.leseta.be)



## Table des matières

Représentation du secteur et défense de ses intérêts .....	3
Positionnement de l'eweta, en 2013, en tant que fédération d'employeurs.....	4
L'année 2013 pour l'eweta a été marquée par... ..	5
<b>QUELQUES CHANGEMENTS .....</b>	<b>5</b>
La présidence de la fédération.....	5
Des nouveaux dans l'équipe.....	5
<b>LA CONCERTATION SOCIALE .....</b>	<b>5</b>
Commission paritaire 327.03.....	5
Modification de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au subventionnement et à l'agrément des ETA. ....	6
Unification de statut ouvrier / employé .....	7
<b>QUELQUES PETITES VICTOIRES.....</b>	<b>7</b>
Réductions structurelles .....	7
Augmentation du Maribel I, II, III en compensation du jour de carence .....	8
Elargissement du subside de la Loterie Nationale .....	8
<b>DES COLLABORATIONS RENFORCEES.....</b>	<b>8</b>
Colloque 360° .....	8
Mémorandum fédéral.....	8
Prise en compte des collaborations avec les ETA belges pour remplir les quotas français.....	9
Marchés publics .....	9
Projet européen diversification des métiers interreg .....	10
<b>REMISE EN QUESTION .....</b>	<b>11</b>
Dénonciation de la convention entre le secteur des ETA et le secteur de la régie pénitentiaire .....	11
<b>LIMITER LA CASSE .....</b>	<b>11</b>
Réduction du Budget AWIPH .....	11
<b>INFLUENCER L'AVENIR.....</b>	<b>12</b>
Mémorandum régional.....	12
Obligation d'emploi.....	12
<b>DE NOUVEAUX MOYENS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION.....</b>	<b>13</b>
Un bulletin juridique.....	13

Une présence sur les réseaux sociaux .....	13
Un nouveau site web .....	14
Des actions presse .....	14
<b>LE SUIVI DES FORMATIONS</b> .....	<b>15</b>
Formations AWIPH .....	15
GT Formations SCP 327.03 .....	18
Formations de l'APEF .....	18
Formations alphabétisation .....	19
<b>LES PROJETS EUROPEENS</b> .....	<b>22</b>
Projet européen Leonardo da Vinci Transfert d'Innovation .....	22
« Orienter Autrement - ORA » .....	22
Projet « Transition-Insertion 2009-2013 » .....	24
<b>NOS MANDATS</b> .....	<b>26</b>
Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) .....	26
Commission Wallonne de la Personne Handicapée (CWPH) .....	26
UNIPSO .....	27
UNISOC .....	27
SAW-B – CONCERTES .....	27
Fonds Maribel social .....	28
Fonds de Sécurité d'Existence Wallon et Germanophone .....	29
Bilan et comptes .....	30
Bilan et comptes 2013 .....	31
Compte d'exploitation au 31/12/2013 .....	32
Rapport du commissaire aux comptes .....	33
Budget 2014 .....	35
Membres du Conseil d'administration .....	36
Membres du Bureau .....	36
Mandataires en commission paritaire CP 327 .....	37
Mandataires en commission paritaire SCP 327.03 .....	37
Réviseur aux comptes .....	38
Secrétariat .....	38
Les ETA membres de l'EWETA .....	39

## REPRESENTATION DU SECTEUR ET DEFENSE DE SES INTERETS



L'EWETA est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des intérêts des entreprises de travail adapté situées en Région wallonne.

A ce titre, elle intervient dans tous les niveaux de pouvoirs régional, fédéral, européen et international et dans la concertation sociale au niveau de tous les organes paritaires comme la commission paritaire, le Fonds de sécurité d'existence et le Fonds « Maribel social ».

Elle se veut également un lieu de réflexion et de promotion de la mission des ETA. Les ETA se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand. L'EWETA défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

[www.eweta.be](http://www.eweta.be) - [www.leseta.be](http://www.leseta.be)



## POSITIONNEMENT DE L'EWETA, EN 2013, EN TANT QUE FEDERATION D'EMPLOYEURS

NON MARCHAND		ECONOMIE SOCIALE	
<p><b>UNISOC</b> <i>(fédéral)</i></p> <p>(anciennement CENM - Confédération des Entreprises Non-Marchandes) Union des Entreprises à Profit Social Actuellement siège d'observateur au Conseil National du Travail But : y être représenté au même titre que la FEB, les associations agricoles et les classes moyennes</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membres et Administrateurs : Stéphane EMMANUELIDIS et Sognia ANGELOZZI Durée mandat CA : 4 ans 2010-2014</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>UNIPSO</b> <i>(régional)</i></p> <p>(anciennement UFENM - Union Francophone des Entreprises du Non-marchand) <i>(aile régionale et communautaire de UNISOC)</i> Union des Entreprises à Profit Social Siège au CESRW - Conseil Economique et Social de la Région Wallonne</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membres et Administrateurs : Stéphane EMMANUELIDIS et Sognia ANGELOZZI Durée mandat CA : 4 ans 2014-2018</p>	<p><b>CWES</b> anciennement</p> <p>Conseil Wallon de l'Economie Sociale</p> <p><b>CWESMA</b> <i>(régional)</i></p> <p>Organe paritaire ayant pour mission de donner un avis sur les Arrêtés du Gouvernement Wallon touchant l'économie sociale</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membres : Sognia ANGELOZZI (banc économie sociale) Stéphane EMMANUELIDIS et Guy NISSET (banc des employeurs UNIPSO) Durée mandat : 5 ans 2009-2014</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>CWPH</b> <i>(régional)</i></p> <p>Conseil Wallon de la Personne Handicapée</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membre : Sognia ANGELOZZI Durée mandat : 5 ans 2009-2014</p>		
<p><b>AFOSOC</b> <i>(régional et communautaire)</i></p> <p>Association des Fonds Sociaux du secteur non-marchand</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>non membre</p>	<p><b>SAW-B</b> <i>(régional et communautaire)</i></p> <p>Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises Organisme « couplé » de l'Economie sociale</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b> <b>ETA</b></p> <p>Membre : Guy NISSET, Administrateur Membres à titre individuel Durée mandat : 2 ans 2013-2015</p>		
<p><b>APEF</b> <i>(régional et communautaire)</i></p> <p>Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation <i>(aile régionale et communautaire de AFOSOC)</i> Extension en 2007 de l'accord de partenariat à travers le FSPEETA Stéphane EMMANUELIDIS Anne PETERS Durée mandat : 4 ans 11 décembre 2011- décembre 2015</p>	<p><b>ConcertES</b> <i>(régional)</i></p> <p>Concertation représentative des organisations représentatives de l'Economie Sociale Lieu de rencontre de l'ensemble des fédérations représentées notamment en vue de préparer les réunions du CWES</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Guy NISSET Sognia ANGELOZZI Durée mandat CA : 4 ans 2012-2016</p>		

### COMMISSION PARITAIRE 327 ET SCP 327.03 – EWETA

Membres de la CP : Messieurs Afano, Heinen, Emmanuelidis, Niset, Haulet, Manset, Goffinet, Chardon et Mesdames Angelozzi, Clarembeau, Elias, Colling.  
Membres de la SCP : Messieurs Procureur, Afano, Heinen, Emmanuelidis, Niset, Haulet, Manset, Goffinet, Chardon et Mesdames, Angelozzi, Clarembeau, Delperdange, Elias, Colling.

<p><b>FSEW</b></p> <p>Fonds de Sécurité d'Existence Wallon</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membres : Messieurs NISSET, PROCUREUR, CHARDON, HAMACHER, AFANO et Madame ANGELOZZI Mandat : indéterminé.</p>	<p><b>FSPEETA</b></p> <p>Fonds social pour la Promotion des l'Emploi en ETA (Maribel social)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Membres : Messieurs NISSET, HEINEN, CHARDON, PROCUREUR, GOFFINET et Madame ANGELOZZI Mandat : indéterminé.</p>
---	--

### AWIPH

<p><b>COMITE DE GESTION</b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Effectif : Monsieur NISSET Suppléant : Monsieur EMMANUELIDIS Durée mandat : 4 ans 2012-2016</p>	<p><b>CEFE</b></p> <p>Conseil d'avis Emploi et Formation</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b>EWETA</b></p> <p>Président : Monsieur EMMANUELIDIS Effectif : Monsieur DE GROOTE Durée mandat : 4 ans 2012-2016</p>
--	--

## L'ANNEE 2013 POUR L'EWETA A ETE MARQUEE PAR...

### QUELQUES CHANGEMENTS

#### La présidence de la fédération

L'année 2013 a commencé sous la gouvernance de Mr Guy Niset qui succédait à Mr Stéphane Emmanuelidis. L'année s'est achevée sur l'intérim de Mr Dany Drion.



#### Des nouveaux dans l'équipe

L'EWETA a engagé au mois de février Benoît Decharneux en tant que juriste. Ensuite, afin de renforcer les compétences de l'équipe et les services aux membres, un poste de chargé de relations a été créé.

Ainsi Ophélie Luciano, licenciée en communication, a rejoint l'équipe au mois de mai.

### LA CONCERTATION SOCIALE

#### Commission paritaire 327.03

Les membres de la Commission paritaire 327.03 se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2013. Si la plupart des discussions ont eu trait aux négociations sectorielles 2013-2014, d'autres sujets ont été abordés, dont la plupart ont fait l'objet de conventions collectives de travail sectorielles.

- ❖ **Les statuts des Fonds** (Fonds de sécurité d'existence et Fonds social pour la promotion de l'emploi) ont été modifiés, et toilettés, ainsi que d'autres CCT liées à cette matière.
- ❖ **La SCP** s'est également penchée sur les dossiers du chômage avec complément d'entreprise pour des raisons médicales, du crédit-temps, des efforts de formation, pour lesquels une CCT a été adoptée.

D'autres dossiers ont également été mis sur la table afin de les faire évoluer.

- ❖ C'est le cas de la problématique dite des **travailleurs frontaliers**. L'AWIPH a finalement adopté une note qui garantit le maintien de subsides lorsqu'un travailleur, en cours de contrat, déplace son domicile du territoire belge à un pays étranger.
- ❖ Le **GT formation** poursuit également son travail, et l'enquête qui avait été entamée auprès des membres de l'EWETA donnera bientôt ses résultats.
- ❖ Enfin, les **négociations sectorielles**, qui ont suivi la remise d'un cahier de revendications par les organisations syndicales, ont occupé bon nombre de réunions depuis avril 2013. Celles-ci ont abouti par la conclusion d'un protocole d'accord le 29 janvier 2014. Celui-ci apporte des modifications à la prime de fin d'année, crée un standard de bonnes pratiques en cas de licenciement pour des raisons médicales ou encore revisite la CCT relative au statut de la délégation syndicale.

### Modification de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au subventionnement et à l'agrément des ETA.

---

Les partenaires se sont rencontrés à plusieurs reprises pour tenter de finaliser le projet de modification de l'AGW qui régit notre secteur. L'idée du Cabinet et de l'AWIPH est une refonte de l'ensemble du texte, mais celle-ci a été rendue impossible par les constats d'une part, que le système de quota, dans son état actuel, n'a pas pu rencontrer la demande des ETA vers une transformation en un quota heures. Et d'autre part, que le plafond de subvention sur les rémunérations des travailleurs en production n'était pas en phase avec la législation européenne sur les Aides d'Etat.

Une étude sur la stratégie à adopter a été faite, et il est apparu que le Cabinet et l'AWIPH souhaitaient notifier à la Commission européenne le système actuel, en tentant de le justifier. L'EWETA a également proposé une méthode alternative. Le processus est toujours en cours d'étude.

La solution d'une modification des seuls points de l'AGW sur lesquels les partenaires (Cabinet, organisations syndicales, EWETA) étaient d'accord a été retenue.

D'autres points par contre sont restés en suspend en raison de désaccord entre notre fédération et le banc syndical. C'est le cas du chapitre relatif aux contrats d'entreprise, et plus précisément l'assimilation des déplacements des travailleurs à du temps de travail ; l'assurance omnium pour leur véhicule lors de ces déplacements à partir de leur domicile, et enfin l'encadrement de ces travailleurs en contrat d'entreprise. Ces points ont été mis de côté provisoirement.

La Belgique est arrivée à se mettre en conformité avec l'arrêt de la Cour européenne relatif aux statuts d'ouvrier et d'employé. En effet, quelques éléments jugés discriminatoires ont été modifiés via le compromis trouvé le 05 juillet 2013. Les conséquences ont été multiples et le rapprochement des deux statuts se poursuivra. On n'en est pas encore au statut unique, toutefois un grand pas a été franchi vers un rapprochement des statuts.

Quelques grands changements observés : la modification des périodes de préavis pour tous, la suppression de la période d'essai, l'introduction d'une obligation d'outplacement dès le droit à 30 semaines de préavis.



Si les discussions se sont passées au sein du groupe des 10, l'EWETA a fait entendre sa voix à travers son représentant, l'UNISOC, lors des discussions sur les compensations au niveau du Conseil National du Travail (CNT). C'est ainsi que les enveloppes pour le non-marchand dédiées au Maribel (création d'emplois) ont pu être, pour plus de la moitié, affectées au financement des salaires via le Maribel I,II,III pour le secteur des ETA. La lutte se poursuit, notamment pour obtenir une dérogation à l'obligation d'outplacement pour notre groupe cible difficilement réinsérable et pour qui, une offre d'outplacement adéquate, n'a pas encore été proposée.

### QUELQUES PETITES VICTOIRES

#### Réductions structurelles

---

Après l'obtention de l'indexation automatique de la borne bas salaire pour notre secteur à chaque saut d'indice pivot, nous avons obtenu, en collaboration avec nos homologues bruxellois et flamands, un relèvement du coefficient alpha pour notre secteur en compensation de la suppression des barèmes jeunes travailleurs. Il s'en est fallu de peu que nous soyons logés à la même enseigne que le reste du non-marchand pour qui cette compensation a été dédiée à de la création d'emplois supplémentaires. Mais ne dit-on pas qu'ensemble on est plus forts...



## Augmentation du Maribel I, II, III en compensation du jour de carence

---

Le Gouvernement, conscient du coût pour les employeurs qu'engendrerait la suppression du jour de carence, a prévu une enveloppe budgétaire en compensation. Toutefois, pour le secteur non-marchand, le Gouvernement envisageait d'orienter l'enveloppe compensatoire vers la création d'emplois. La VLAB, la FEBRAP et l'EWETA ont obtenu après moult pourparlers que la moitié de la compensation octroyée au secteur de l'emploi adapté serve à augmenter le financement du RMMG via le Maribel social I, II, III qui n'avait jamais évolué depuis son instauration en 1999.

## Elargissement du subside de la Loterie Nationale

---

La mauvaise conjoncture a eu raison aussi du budget de l'AWIPH qui a pris des mesures de maîtrise de son budget en réduisant certaines enveloppes des secteurs qu'elle subventionne. Pour les ETA, cela s'est traduit par une réduction de 350.000 € sur les subsides en infrastructure pour la partie appel à projets. Malgré une manifestation de l'ensemble des secteurs financés par l'AWIPH, cette réduction fut inéluctable (voir aussi chapitre plus loin). L'EWETA a obtenu, pendant ce temps, l'élargissement du subside de la Loterie Nationale aux ETA ayant introduits une demande de subside infra à l'AWIPH et qui n'ont pas été retenus faute de budget suffisant.

## DES COLLABORATIONS RENFORCEES

### Colloque 360°

---

Pour la première fois depuis la régionalisation des aides aux personnes handicapées, les trois fédérations d'entreprises de travail adapté ont organisé un congrès national à l'attention de leurs membres et des instances administratives et politiques de tout le pays. Près de 150 personnes se sont rassemblées en mai 2013 pour un tour d'horizon à 360° des dispositifs et modèles inspirants en place chez nos voisins européens.

### Mémoire fédéral

---

Les trois fédérations d'ETA, pour la première fois dans leur existence, ont travaillé sur un mémoire commun dans le cadre des élections fédérales 2014.

Celui-ci reprend 5 axes de revendications : activation des quotas dans les administrations publiques fédérales ; rendre les marchés publics plus accessibles aux ETA, harmonisation des mesures d'aides entre ETA et

ateliers sociaux, suppression de la concurrence déloyale des prisons et harmonisation de la TVA pour toutes les entreprises d'économie sociale et enfin, alléger le poids du vieillissement des travailleurs des ETA.

### Prise en compte des collaborations avec les ETA belges pour remplir les quotas français

---

En France, les établissements de 20 salariés et plus sont tenus d'employer à temps plein ou à temps partiel dans la proportion de 6% de leur effectif des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des pensionnés d'invalidité, des mutilés de guerre et assimilés, des titulaires de la carte d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés.



Il existe une modalité qui consiste à conclure des contrats de sous-traitance avec le secteur protégé ou adapté qui exonère l'établissement dans une proportion de 50% de son obligation d'emploi.

L'EWETA a interpellé à plusieurs reprises l'AGEFIPH en France (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) afin d'obtenir que la collaboration avec les ETA belges puissent entrer en compte dans le calcul de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés). Vu que la législation belge ne présente pas de différence substantielle par rapport à la législation française, notamment dans les objectifs poursuivis et dans les critères d'attribution des agréments, les contrats conclus entre des entreprises françaises assujetties à l'OETH\* et une ETA belge, afin de les exonérer partiellement de leur obligation, sont désormais pris en compte.

Toujours au niveau de la France, des rencontres avec le GESAT (Réseau national du travail protégé et adapté) ont eu lieu en novembre dernier à Paris afin de voir les possibilités d'une collaboration plus étroite avec les ETA belges et la base de données du GESAT reprenant les marchés accessibles aux entreprises adaptées françaises.

### Marchés publics

---

La question de savoir si les ETA étaient assujetties à la loi sur les marchés publics a été plus approfondie en 2013. Des diverses informations collectées en est ressorti un avis approfondi de l'EWETA, communiqué à tous ses membres. Il revient à chaque ETA de se positionner en connaissance de cause.



L'EWETA entend également mettre sur pied un service pour les ETA afin de faciliter l'échange entre les pouvoirs adjudicateurs et les ETA.

D'une part, il s'agit de sensibiliser les pouvoirs adjudicateurs de la possibilité pour eux d'insérer, dans leurs appels d'offres, des clauses sociales visant les ETA.

C'est pourquoi, nous avons participé, en collaboration avec SAW-B, au Salon des mandataires qui se tenait les 13 et 14 février 2014 au Wex de Marche-en-Famenne. Mais aussi aux diverses séances d'information organisées par SAW-B (à Namur le 16/10/2013 et à Mons le 7/11/2013) à l'attention des pouvoirs publics au cours desquelles nous avons présenté le secteur et distribué la brochure « Rendez vos marchés publics plus accessibles aux ETA et travailleurs handicapés ». Celle-ci incite les pouvoirs adjudicateurs à faire davantage confiance aux ETA et explique comment procéder pour leur réserver des marchés. D'autres séances d'info se poursuivront en 2014.

D'autre part, la création d'une adresse "marché public" à l'EWETA, pour les cas où une autorité souhaite recueillir des informations sur les possibilités d'offres par notre secteur. Le rôle se cantonne à un trait d'union, sans s'immiscer dans la négociation de marché.

Enfin, le service juridique de l'EWETA est disponible pour aider ses membres à remplir un cahier de charge. Bien que notre juriste avait suivi une formation afin d'aider les ETA, ce service n'est qu'à ses prémises, les ETA n'y ont pas encore eu beaucoup recours.

### Projet européen diversification des métiers interreg

---

L'APF (Association des Paralysés de France) avec qui nous sommes partenaires dans le cadre du projet Leonardo (mené aussi avec « Pour la Solidarité ») nous a sollicité pour un nouveau projet européen sur le thème « diversification des métiers en EA et en ETA ».

La crise financière et économique qui a commencé en 2008 continue de dégrader le tissu économique. La position de sous-traitant de bon nombre d'ETA n'est pas pour arranger les choses. De plus en plus d'entreprises délocalisent les travaux de faible valeur ajoutée vers la main d'œuvre bon marché de l'Est. Il nous faut donc réfléchir à des solutions pour pérenniser l'emploi des personnes en situation de handicap.

En partenariat avec les Entreprises Adaptées du Nord Pas-de-Calais, l'EWETA travaille à un projet européen dans le cadre d'INTERREG. Le projet est encore en cours de préparation. Le dépôt du projet est envisagé

pour fin 2014 et à notre demande, les fédérations VLAB et FEBRAP se joignent aussi au projet.

## REMISE EN QUESTION

### Dénonciation de la convention entre le secteur des ETA et le secteur de la régie pénitentiaire

Sans remettre en cause la moralité de la convention de collaboration entre les fédérations d'ETA et la régie du travail pénitentiaire, l'EWETA ainsi que les autres fédérations d'ETA se sont vues contraintes de la dénoncer. En effet, elle était interprétée comme une entente sur les prix et donc une entrave à la libre concurrence. La convention a donc été dénoncée.

## LIMITER LA CASSE

### Réduction du Budget AWIPH

Les réductions budgétaires dans tous les secteurs ne pouvaient indéfiniment épargner le secteur de l'action sociale. Le Comité de gestion de l'AWIPH a été contraint d'appliquer une réduction linéaire de 1,25 % sur la plupart des secteurs dont elle a la compétence. En ce qui concerne le secteur des ETA, cette réduction correspondait à un peu plus d'un million d'euros. L'AWIPH avait décidé de concentrer cette réduction sur le subside à l'entretien qui devait passer de 0,3832 euros par heure à 0,2727 euros par heure.

L'EWETA, avec les autres secteurs subsidiés par l'AWIPH, a contesté vivement cette décision allant jusqu'à manifester. Cette action a été menée en collaboration avec les organisations syndicales. En définitive, pour notre secteur, la casse a été limitée. La restriction s'est limitée à une diminution de 350.000 € de l'enveloppe relative aux subsides infrastructure pour la partie « Appel à projets ».



En vue des élections régionales, fédérales et européennes, l'EWETA n'a pas loupé le coche et a interpellé les politiques afin de les sensibiliser aux problématiques propres au secteur.

Plusieurs sujets y ont été épinglés : une amélioration de la prime de compensation, un soutien à la problématique du vieillissement de la population à travers le dispositif de maintien, les sections d'accueil et de formation, le passage à des quotas d'emplois un peu plus optimaux, les subsides à l'investissement, des aménagements dans les marchés publics à travers des réservations de marché, des allotissements des marchés trop importants, les plans de relance, la formation...

### Obligation d'emploi

L'EWETA, en collaboration avec la VLAB et la FEBRAP, a monté un projet d'Arrêté royal visant à rendre effective l'obligation d'emploi au sein de l'administration fédérale – et la possibilité pour elle de sous-traiter auprès des ETA dans le cadre de cette obligation. Les discussions sont toujours en cours avec les cabinets Courard et Bogaert, pour voir comment rendre cette obligation effective. Le cabinet Courard préfère aborder la question via les listes de recrutement plutôt que via la sanction. La sous-traitance n'est donc pas telle quelle envisagée.

Par contre, en parallèle serait mise sur pied une circulaire ministérielle qui demanderait aux pouvoirs adjudicateurs fédéraux de justifier le non recours à la clause sociale lors de passation de marché public. Cette méthode favoriserait grandement les ETA, pour autant que la circulaire soit bien rédigée. En effet la notion de clause sociale reste floue et ne vise pas systématiquement les ETA. L'EWETA est intervenue activement dans ce sens via ses contacts et les ETA sont clairement citées comme partenaires sous traitants possibles.



## DE NOUVEAUX MOYENS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

Les derniers mois de 2013 ont été marqués par la mise en place d'un plan d'actions stratégiques visant notamment à augmenter la notoriété des ETA. C'est ainsi qu'une série de points comme le développement du lobbying politique, la participation à des salons de promotion, l'organisation d'actions-presse, de journées de portes ouvertes, la refonte du site web de l'EWETA et l'intensification de la présence des ETA sur les réseaux sociaux, ...ont pu être développés.

L'EWETA a obtenu, de sa Ministre de tutelle, une subvention de 31.000€ pour réaliser ces diverses actions de promotion. Cette subvention devrait se renouveler pour les deux prochaines années.



### Un bulletin juridique

---

L'année 2013 aura vu naître au sein de l'EWETA le "Bulletin juridique", une veille juridique sur notre secteur, idée souhaitée par la Direction en regard de ce qui était déjà pratiqué par l'UNIPSO pour l'ensemble du secteur Non Marchand.

Quatre éditions de ce Bulletin sont parues en un an. Sous réserve de l'engagement rapide d'un nouveau/(elle) juriste, ce bulletin devrait continuer à paraître sur une base trimestrielle.

Il reprend, en général, un dossier qui touche les ETA, un condensé des législations pertinentes parues avec analyse de l'impact pour les ETA, et fait le point sur les CCT signées ou parues.

### Une présence sur les réseaux sociaux

---

En juin 2013, nous avons créé des comptes Facebook, Twitter et LinkedIn pour l'EWETA. Nous y diffusons des informations concernant le secteur à raison d'au moins une à deux fois par semaine.

Vous souhaitez nous suivre ? Rendez-vous sur :

 [www.facebook.com/eweta.be](http://www.facebook.com/eweta.be)

 [www.twitter.com/Eweta.be](http://www.twitter.com/Eweta.be)

 [www.linkedin.com/company/3191933?trk=tyah](http://www.linkedin.com/company/3191933?trk=tyah)

## Un nouveau site web

---

Depuis fin 2012, des réflexions ont été entamées pour redynamiser le site web de l'EWETA afin de le rendre encore plus convivial et surtout doté des moyens actuels de référencement. En octobre 2013, nous avons décidé de travailler avec l'agence web Easy-Concept afin de créer un nouveau site plus lisible, plus dynamique et plus facile d'utilisation et intégrant un CMS permettant à chaque membre de l'équipe de mettre à jour aisément le contenu du site. Le nouveau site est en train d'être finalisé, il sera mis en ligne prochainement. Une campagne de communication ainsi qu'une présentation du nouvel outil sera organisée auprès de nos membres. L'adresse du site restera par contre inchangée : [www.eweta.be](http://www.eweta.be)

## Des actions presse

---

A l'occasion de la Journée Internationale de la Personne Handicapée du 3/12/2013 – nous avons invité la presse à découvrir une ETA dans chaque province : 5 ETA ont répondu à l'appel (Axedis, l'ETA d'Enghien, Les Hautes Ardennes, l'Atelier St Vincent, l'ETA de Beauraing). Les médias y ont consacré plusieurs reportages (écrits, vidéos et audio), une belle action de visibilité pour notre secteur.

Dans le cadre de leur projet de formation « Quadrant » portant sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les chambres de commerce belges ont pris contact avec les trois fédérations belges des ETA pour la publication d'articles dans les différentes éditions du CCI Mag. Ceux-ci nous ont permis de mettre en avant les exemples des collaborations déjà existantes entre les ETA et les entreprises du circuit ordinaire et de vanter les mérites du secteur. Parution dans le numéro de février 2014.

A l'occasion de la mobilisation du secteur du handicap pour protester contre les mesures de restrictions budgétaires du Gouvernement wallon et qui mettaient en danger notre secteur, nous avons participé à la manifestation du secteur du handicap qui avait lieu le 21 novembre à Namur. 3.000 personnes ont répondu à l'appel et le secteur des ETA et ses problématiques ont bien été représentées dans la presse via une série de reportages audios, vidéos et écrits. Vous pourrez notamment les (re)découvrir sur notre nouveau site internet.

Enfin, toujours dans une volonté d'accentuer la notoriété de notre secteur au niveau international, nous avons commencé à prospecter les salons internationaux professionnels où notre fédération pourrait y représenter le savoir-faire des ETA (visite du MIDEST à Paris en novembre 2013). Contacts ont d'ailleurs été pris avec des représentants de l'AWEX pour nous aiguiller. Ces contacts et prospection seront maintenus dans les prochains mois.

Depuis 2010, l'AWIPH a repris l'organisation des formations psychosociales à l'attention du personnel d'encadrement des ETA.

Des modules de formations sont proposés par le Comité d'accompagnement de l'AWIPH qui est composé de représentants de l'EWETA et de représentants des organisations syndicales.



Pour rappel, depuis le 25 octobre 2012, le Comité de gestion de l'AWIPH a décidé de fusionner les comités d'accompagnement ETA et CFP.

Ce Comité d'accompagnement s'est réuni à 3 reprises en 2013 : le 28 février, le 25 avril et le 28 novembre.

Voici le point de ce qui fut développé en 2013.

#### 1. Le catalogue de formations

Depuis 2011, la procédure classique de « marchés publics » qui permet d'établir le catalogue de formations est entrée en application. Le catalogue, envoyé aux ETA en juin 2013, compte 22 lots de formations. Les inscriptions ont été clôturées le 26 août et les formations ont débuté le 2 septembre.

36 ETA ont participé, ce qui correspond à l'inscription de 417 travailleurs à 14 modules de formation différents. L'EWETA a insisté auprès de l'AWIPH pour que le prochain catalogue (années 2015-2016) soit envoyé aux ETA en tout début d'année civile afin que les formations puissent débuter lors du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année et non au début du 3<sup>ème</sup> trimestre comme ce fut le cas en 2013.

#### 2. La formation au Management des buts sociaux

Parallèlement à ce catalogue, la volonté de l'AWIPH est de sensibiliser toutes les ETA wallonnes à la formation au Management des buts sociaux initiée dans quelques ETA hennuyères. L'opérateur de formation choisi par l'AWIPH fut CEQUAL. Cette formation est destinée aux membres de la direction des ETA et aux personnes en charge des ressources humaines. Celle-ci fut organisée pour toutes les ETA (celles qui ont déjà entamé une réflexion sur le sujet et celles qui ne sont pas encore sensibilisées à cette problématique). Organisée



entre septembre et décembre 2012 ; la formation fut dispensée à 33 participants, ce qui représente 19 ETA.

L'évaluation des modules de formations dispensés – 1<sup>ère</sup> phase de cette formation - a été présentée à l'ensemble du secteur en juin 2013. Il s'avère que l'AWIPH et les participants et l'EWETA ont été déçus des conclusions exposées ; celles-ci se résument à un constat de terrain et non à une production d'outils centrés sur une procédure qualité relative à la personne en situation de travail. En conséquence, il a été décidé de réorienter la 2<sup>e</sup> phase de ce marché. L'AWIPH souhaite recadrer et préciser la mission du formateur en lui proposant des objectifs davantage centrés sur la réalité et les attentes du secteur. Pour ce faire, l'AWIPH a contacté mi-novembre les ETA qui ont participé à ces modules de formation afin de recueillir leurs attentes précises de suivi.

Une réunion conviant les représentants de l'AWIPH, de l'EWETA et de CEQUAL fut programmée en janvier 2014 avec pour objectif de repréciser les objectifs de la collaboration, de constituer un groupe de travail en tenant compte des ressources du secteur et de fixer un calendrier de travail. Cette seconde phase de collaboration avec CEQUAL débouchera sur la mise à disposition, à toutes les ETA, d'outils concrets déjà utilisés dans certaines ETA. L'AWIPH prévoit que cette phase de suivi - seconde phase de formation - soit réalisée durant l'année 2014.

### 3. Le « pôle 2 »

Pour rappel, le pôle 2 consiste à permettre aux ETA d'introduire annuellement auprès de l'AWIPH une demande de formation psychosociale spécifique à l'entreprise, définie sur base de son plan de formation. Celle-ci doit être différente des formations proposées dans le catalogue.

Suite à notre demande, depuis 2013, l'AWIPH accepte de faire preuve d'une certaine largesse. Les ETA dont le quota d'emplois subsidiés est supérieur à 110 travailleurs, ont la possibilité de répondre à un 2<sup>ème</sup> appel à projets et dès lors bénéficient d'un nouveau financement de formation. Pour rappel, l'intervention financière de l'Agence, dans les limites des disponibilités budgétaires est de 1.800€ TVAC au maximum si la formation concerne jusqu'à 5 participants et de 2.500€ TVAC au maximum si la formation concerne au moins 6 personnes avec un coût horaire maximum de 100€ TVAC. A partir de la date de réception de la décision du CG de l'AWIPH, l'ETA concernée a 12 mois pour organiser la formation souhaitée.

Nous regrettons le retard de l'envoi du second appel à propositions de formation dans le cadre du Pôle 2 aux ETA dont le quota d'emplois subsidiaires est supérieur à 110 travailleurs.

Après examen par le comité de direction et par le comité de gestion de l'AWIPH; 12 dossiers furent acceptés.

#### 4. La formation aux marchés publics

Etant donné l'obligation, pour la majorité des services agréés et subventionnés par l'AWIPH de respecter la réglementation relative aux marchés publics pour tout ce qui concerne leurs achats de biens et de services, l'AWIPH a organisé entre le 30 avril et le 5 juillet des séances de trois journées de formation « Initiation aux marchés publics » destinées aux gestionnaires d'achats et aux directions d'ETA. Il y eut 6 groupes constitués, ce qui représente 30 travailleurs formés et de 18 d'ETA différentes. L'opérateur de formation choisi fut Eligis – Maître Aurélien VANDEBURIE- bureau d'avocats spécialisé entre autres dans cette matière.

#### 5. Formation de l'encadrement à l'utilisation de l'outil de classification des fonctions Ergo-M-ETA

Suite à notre demande, l'AWIPH a accepté d'inclure ce module spécifique dans le catalogue de formations 2013-2014. De part sa spécificité, le module 21 « l'utilisation de l'outil Ergo-meta » ne fait pas l'objet de la procédure du respect de la procédure des marchés publics ; c'est donc la société OPTIMOR ; qui a créé sur mesure pour le secteur cet outil de classification des fonctions dont l'utilisation est rendue obligatoire par une CCT du 21 novembre 2007 ; qui assurera en 2014 ce programme de formation, de coaching et de conseil à propos de l'utilisation de cet outil sectoriel.



Pour rappel, ce G.T. fut initié par la SCP. afin de dresser un état des lieux des formations organisées dans le secteur pour toutes catégories de travailleurs confondus. Pour ce faire, un questionnaire fut envoyé en mars 2013 à chaque ETA par le Président de la CP. Ce questionnaire pouvait être complété par la direction et la délégation syndicale conjointement ou séparément. 43 directions d'ETA ont répondu plus ou moins complètement au questionnaire et 11 délégations syndicales ont complété le questionnaire séparément de la direction.

L'ensemble des 16 questions (ouvertes et fermées) ont fait l'objet d'un dépouillement par un comité technique paritaire de 3 personnes (CSC, EWETA, FGTEB). Le fruit de celui-ci fut présenté lors de la réunion du GT formations le 4 décembre. Sur base de cette présentation, des pistes de travail devront être définies lors des prochaines réunions plénières de la SCP 327.03. Le tableau chiffré n'a pas fait l'objet d'une analyse.

### Formations de l'APEF

---

L'APEF- Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation- a envoyé aux ETA son catalogue de formations destinées aux travailleurs du non-marchand en septembre 2013. Les modules de formation de ce catalogue FORMAPEF 2013-2014 sont valables jusqu'en juin 2014.

Ce catalogue propose des modules de formation au sujet de thématiques transversales telles que la bureautique, l'hygiène en cuisine, le secourisme, la sécurité au travail, les techniques de secrétariat, les référents en informatique ; à plusieurs secteurs d'activités ou fonctions. Une présentation de ceux-ci et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site de l'APEF : [www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org)

Le coût des formations est pris en charge par chaque ETA.

Tous les modules proposés dans le catalogue FORMAPEF sont reconnus par l'AWIPH dans le cadre de l'obligation de formation de l'Arrêté du 7 novembre 2002.

Pour rappel, la possibilité existe toujours en 2013 de s'inscrire à des formations organisées par la Promotion Sociale et de bénéficier d'une intervention financière de 50% via la Convention entre la Promotion Sociale et le non-marchand.

En 2013, il y eut 12 inscriptions aux formations proposées dans le catalogue FORMAPEF provenant de 3 ETA : l'Atelier Mosan, Axedis et l'ETA d'Enghien.

En 2013, le projet a intéressé 3 ETA: l'ETA Jean Del'cour à Grâce-Hollogne pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive ; l'ETA La Lumière à Liège pour la 3<sup>ème</sup> année et les Ateliers du Monceau.

Ci-dessous le détail présenté pour l'année 2013.

	ETA	nombre leçons	période	nombre de participants
1.	Jean Del'cour	18	du 5 avril au 13 décembre	15
2.	La Lumière	8	du 11 mars au 24 juin	6
3.	Les Ateliers du Monceau	22	du 25 mars au 16 décembre	8

Pour rappel, ces formations sont dispensées au sein des ETA, pendant les heures de travail à raison de 3 heures ou de 2h30 ou de 1h30 de leçons hebdomadaires et financées par l'employeur. En 2013, on compte 48 leçons dispensées par une formatrice de l'EWETA ; au sein de ces 3 ETA, pour un total de 29 participants.

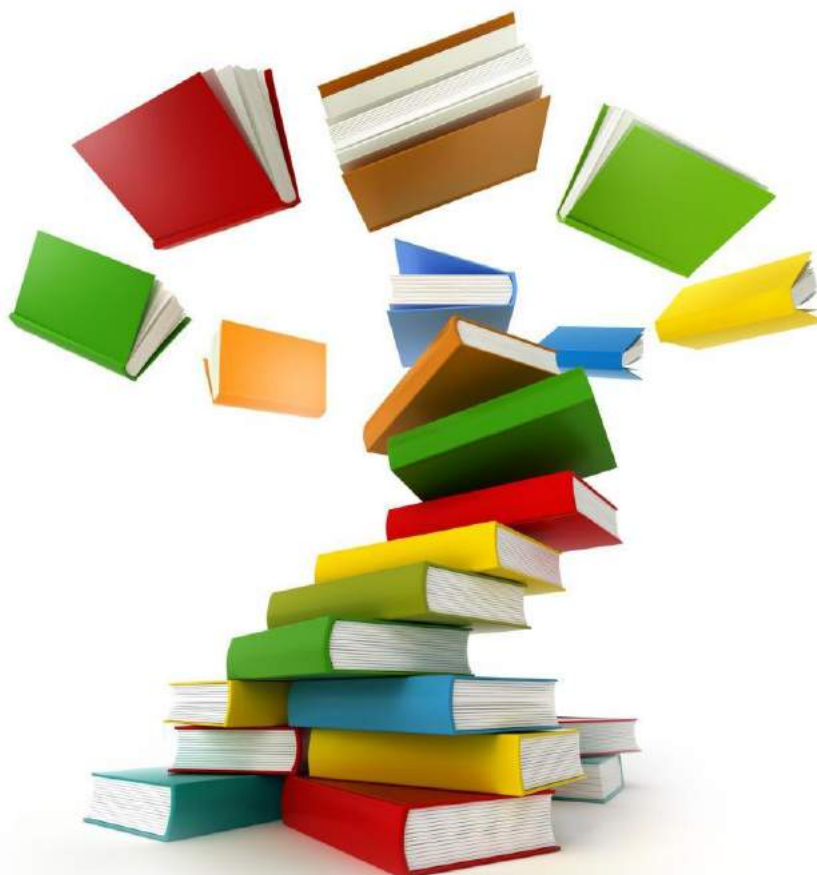
- ❖ **L'objectif** de ces leçons de formation est d'offrir aux travailleurs un enrichissement personnel et de donner la possibilité à ceux-ci d'accéder à une information écrite au quotidien, tant dans leur milieu professionnel que privé. L'ETA participe de cette façon au processus de lutte contre l'illettrisme. L'adhésion à ce processus de formation de la part de l'employeur contribue à réaliser la finalité sociale de l'ETA. Tout ce que les travailleurs apprennent constituent un « + » pour eux et pour l'entreprise, notamment en améliorant la communication au sein même de celle-ci.
- ❖ Ces leçons sont orientées vers la personne et ne prétendent à aucune obligation de résultats vis-à-vis de l'ETA, il n'y a donc aucune notion de sanction ou d'échec corollaires au processus d'apprentissage mis en place, l'ETA répond à une attente du personnel et n'attend rien d'opérationnel en retour. Les résultats éventuels ont parfois une incidence professionnelle qui peut donner lieu à une promotion interne du travailleur.
- ❖ **Le bénéficiaire** de cette formation est tout travailleur d'ETA qui souhaite accéder à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Dans certains cas, c'est l'assistante sociale de l'ETA qui suggère au travailleur l'idée de participer à ces leçons, estimant que celles-ci pourraient constituer un réel avantage pour le travailleur au niveau personnel notamment. Dans d'autres cas, la demande émane

directement du travailleur lui-même et c'est l'employeur qui prend la décision de l'inscription de son travailleur.

- ❖ Concernant la **méthode et le contenu de l'apprentissage**, c'est le dispositif en alphabétisation qui doit s'adapter aux spécificités du public et non l'inverse, le public en ETA nécessitant un accompagnement soutenu et adapté. Les participants ont le plus souvent une image négative de l'apprentissage en raison d'un parcours scolaire souvent chaotique ou parsemé d'échecs. Il est donc nécessaire de redonner le goût et l'envie d'apprendre aux travailleurs et de les rassurer dans leur capacité à le faire. Il n'est pas du tout évident pour certains travailleurs d'être identifiés par leurs collègues comme ne sachant pas lire et/ou écrire et/ou calculer. Il y a tout un travail à faire pour que le travailleur apprenant acquière ou retrouve confiance en lui au niveau de ses capacités d'apprentissage.
- ❖ **Les demandes des participants** sont variées même au sein de la même ETA : apprentissage de l'orthographe, de la lecture à haute voix, de la compréhension de documents, cela n'est pas forcément focalisé sur le travail, même si au final, cela peut amener les personnes à déchiffrer certains panneaux et pancartes au sein de l'ETA.
- ❖ **Les objectifs sont différents d'une personne à l'autre.** En 2013, nous avons poursuivi et atteint (pour certains) les objectifs suivants (déjà poursuivis les années précédentes auprès des participants au sein de l'ETA Jean Del'cour) :
  - 1) Savoir comprendre et lire et à haute voix un texte court ; par exemple : lire un message laissé par un collègue ou lire une histoire à son enfant.
  - 2) Apprendre les bases de l'orthographe et de la conjugaison.
  - 3) Savoir calculer, compter des petites séries, comprendre des consignes liées aux calculs.
  - 4) Calculer des pourcentages. Nous sommes heureux de constater qu'en 2013, chaque participant ou tous les participants (en ce inclus les « + faibles ») des 2 groupes de l'ETA Jean Del'cour avait compris et assimilé la logique du calcul des pourcentages. Cette matière était une demande des participants eux-mêmes qui souhaitaient pouvoir calculer les prix des articles en périodes de soldes.
- ❖ Au fil des leçons, on remarque que plusieurs participants font preuve de **davantage d'assurance et de confiance en eux**, ils osent s'exprimer, posent des questions, demandent des exercices supplémentaires pendant les leçons ou des devoirs à faire à domicile pour la leçon suivante. Bien sûr, le bagage scolaire de chacun diffère, il y a donc plusieurs niveaux de connaissance et de compréhension dans chaque groupe. La formatrice doit donc

s'adapter continuellement aux niveaux des participants et à leurs demandes. Plusieurs assistantes sociales nous font part que l'un ou l'autre travailleur semblent plus à l'aise avec ses collègues et plus généralement au sein de l'ETA depuis qu'il poursuit les leçons d'alphabétisation, il y aurait une incidence sur son bien-être dans son quotidien de travail.

- ❖ **L'assiduité représente l'indicateur de réussite.** En 2013, tout comme en 2012, il y eut pour certains travailleurs des périodes de chômage économique plus longues ; et pourtant ceux-ci ont fait expressément les déplacements de plusieurs heures parfois en transport en commun pour être présents aux leçons. Cela paraît révélateur d'une envie personnelle d'apprendre et d'un bien-être au niveau des cours. Au fil des semaines, un réel climat de confiance s'est installé entre les travailleurs et la formatrice ; ce qu'il est important de considérer. Les participants se sentent pris en considération, ils se rendent compte de leurs capacités à apprendre ; qu'ils sont capables de progresser même si c'est à un rythme plus lent, un rythme adapté à leurs capacités.



## LES PROJETS EUROPEENS

### Projet européen Leonardo da Vinci Transfert d'Innovation « Orienter Autrement - ORA »

De novembre 2011 à décembre 2013, l'EWETA fut partenaire du projet européen « ORA : Orienter Autrement » dont le promoteur est l'ASBL « Pour La Solidarité » (P.L.S.).

Pour rappel, les partenaires européens du projet sont :

- La Belgique
  - l'EWETA
- La Bulgarie
  - PODKREPA (syndicat)
- La France
  - Université de Bretagne Sud
  - Association des Paralysés de France (Région Nord - Pas de Calais : réseau EA-ESAT)
  - A.P.E.I. du Valenciennois.
- La Roumanie
  - Université Pétrole et Gaz



L'**objectif du projet** est d'améliorer le processus de l'orientation active des personnes en situation de handicap en Europe en mettant en place une nouvelle procédure d'orientation active des personnes handicapées en accompagnant les professionnels encadrant à suivre des travailleurs à l'aide d'outils référentiels pour une insertion dans le milieu ordinaire.

L'innovation transférée est une **méthodologie de recherche/action dans le domaine de la démarche qualité** développée par l'Université de Bretagne Sud au sujet de l'orientation en général. Le projet transfère cette innovation vers le domaine de l'orientation des personnes en situation de handicap.

En 2013, chaque groupe de travail local constitué dans les quatre pays du projet a donc animé et mis en place un réseau local et coordonné des **actions expérimentales locales**.

Les ETA qui ont fait partie du réseau local sont : l'ETA d'Enghien, Le Trait d'Union, Nekto, Le Rucher, Les Ateliers de Blicquy.

Celles-ci se sont appuyées sur le schéma réalisé dans le cadre du projet ; qui identifie les 6 étapes-clés incontournables dans le parcours d'orientation des personnes en situation de handicap. La méthode ORA consiste à extraire des expériences de terrain des clés de succès pour la mise en œuvre de l'orientation active des personnes en situation de handicap. Les clés de succès furent ensuite rediscutées et exemplifiées avec le groupe de travail local afin de les rendre transférables.

Pour réaliser ces expérimentations, les équipes de PLS et de l'EWETA ont rencontré les travailleurs ou bénéficiaires des structures impliquées dans le projet à savoir les ETA, un CFP AWIPH, un Centre Psycho-Médico-Social Spécialisé ; un établissement scolaire spécialisé. Huit entretiens furent menés avec pour objectif d'identifier les leviers de l'orientation active des différentes institutions ; les bonnes pratiques de chaque institution.

A l'issue de ces expérimentations, les partenaires ont élaboré des guides locaux reprenant des recommandations et des observations. A l'occasion du colloque de clôture du projet le 2 décembre 2013 ; différentes publications issues du projet ORA furent présentées :

- **cinq guides locaux** méthodologiques pour une orientation active des personnes en situation de handicap.
- **Le guide européen ORA** ; celui-ci rassemble la démarche et la synthèse des travaux et des recommandations du projet ORA, des clés de succès au niveau européen, ainsi que des recommandations pour mettre en œuvre l'orientation active des personnes en situation de handicap dans un territoire.
- **La Charte européenne pour l'orientation active des personnes handicapées**, qui milite pour promouvoir l'orientation active des personnes en situation de handicap en Europe, comme une étape de leur véritable inclusion sociale.

Toutes les publications du projet ORA sont disponibles sur le site [www.projetora.eu](http://www.projetora.eu)





## Projet « Transition-Insertion 2009-2013 »

Nous voici arrivés au terme de notre projet « Transition - Insertion 2009-2013 ».

Aux cinq écoles d'enseignement spécialisé situées en province de Liège qui avaient démarré le projet, sont venues s'ajouter cinq nouvelles écoles, dont trois en province de Liège et deux en province de Namur.

Au cours de ces années, le travail soutenu réalisé par les référents-coordonateurs des différentes écoles et encadré par l'EWETA et la FETAL, a permis de suivre 474 élèves parmi lesquels 88% ont pu trouver une insertion socioprofessionnelle correspondant à leurs capacités.

Comparaison sorties années 2010-2011-2012-2013					
	2010	2011	2012	2013	Total
jeunes suivis par le projet	108	92	99	175	474
Sorties positives					
poursuite de la précédente formation	35	15	22	43	115
autres sorties positives	55	64	64	120	303
total sorties positives	90	79	86	163	418
% des sorties positives	83%	86%	87%	93%	88%
Sorties négatives					
Abandons	16	7	7	6	36
reconnaissance de handicap (niveau fédéral)	2	6	6	6	20
total sorties négatives	18	13	13	12	56
% des sorties négatives	17%	14%	13%	7%	12%

Exemples de sorties positives					
emploi et/ou convention (élèves)	12	22	18	26	78
emploi et/ou convention (%)	11%	24%	18%	15%	16,5%
Forem (jeunes inscrits et suivis)	4	16	21	25	66
Forem (% de jeunes inscrits et suivis)	3,7%	17%	21%	14%	14%

Au vu des résultats engrangés, nous croyons pouvoir affirmer que la nouvelle fonction de « référent-coordonateur » est nécessaire pour effectuer un véritable travail d'insertion des jeunes sortants de l'enseignement spécialisé. Nous sommes persuadés que cette fonction devrait s'étendre à l'ensemble des écoles d'enseignement spécialisé et pourquoi pas (?), nous pouvons rêver (...), à l'ensemble des écoles d'enseignement professionnel.

L'année scolaire 2013-2014 est une « année de transition » acceptée comme telle par le Fonds Social Européen. En effet, aux différents promoteurs de projets qui s'engagent dans le nouvel appel à projets de l'Europe pour la période 2014-2020, il a été accordé de poursuivre l'action entamée. Si le FSE accepte le nouveau projet, l'année de transition en fera partie. Au cas contraire, le projet sera clôturé à la fin de l'année 2014.

Dans ce nouvel appel à projets, l'EWETA ne sera plus « porteur », mais ce sera le CCG qui le sera seul. L'objectif est d'atteindre une quarantaine d'écoles d'enseignement spécialisé réparties sur au moins six « bassins ». Nous sommes déjà à l'heure actuelle à quatre bassins : Liège, Verviers, Huy-Waremme et Namur.

L'EWETA sera un partenaire privilégié et financé par le C.C.G. pour poursuivre son travail comme par le passé, la FETAL restant demandeuse aussi pour poursuivre le projet et être financée pour un poste de travail en son sein. Pour la première année, et ce à répartir entre l'EWETA et la FETAL, le financement couvrira un temps plein, puis progressivement un et demi pour atteindre, les deux dernières années, 2,5 équivalents temps plein. Le budget global prévu pour l'EWETA et la FETAL est de 713.740€, réparti pour couvrir les rémunérations et les frais de fonctionnement. Il faut cependant noter que nous ne connaissons l'accord du FSE qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

François HUBERT,

Isabelle VANDERMOTEN

Président du Comité de Pilotage

Coordinatrice du projet au sein  
de l'EWETA

## NOS MANDATS

### Conseil Wallon de l'Économie Sociale (CWES)

---

Cet organe rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Il remet des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

En 2013, le CWES s'est penché sur divers dossiers tels que l'évaluation annuelle du décret du 20/11/2008 relatif à l'économie sociale, la 6<sup>ème</sup> réforme institutionnelle pour les matières relatives à l'économie sociale, le projet d'AGW relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux ASBL et aux SFS actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation et enfin la présentation de l'étude du centre de l'économie sociale sur les dispositifs de reconversion des travailleurs.

### Commission Wallonne de la Personne Handicapée (CWPH)

---

Cet organe rassemble des associations reconnues comme représentatives des personnes handicapées et de leur famille, des membres choisis sur proposition de la Ministre, des représentants des gestionnaires de services pour personnes en situation d'handicap, des représentants des organisations représentatives des travailleurs.

Elle a pour mission de remettre des avis et/ou des rapports au Conseil wallon de l'action sociale et de la santé ainsi qu'une mission d'expertise, qui consiste à remettre, un avis technique au Gouvernement dans les matières qu'il détermine.

En 2013, le CWPH s'est penché sur les matières suivantes :

Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du BAP réalisée par l'AWIPH ; travaux de la Commission wallonne de la Famille ; projet d'arrêté du Gouvernement wallon sur l'interprétation en langue des signes ; révision du CWATUPE ; transfert des compétences, nouvel arrêté relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les Provinces, les Communes, les Centres publics d'action sociale et les Associations de services publics ; projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions et les modalités d'intervention d'aide individuelle à l'intégration des personnes handicapées; projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au logement accessible, au logement adaptable et au logement adapté ; état des lieux des réflexions du groupe de travail « Vie affective et sexuelle des personnes handicapées » ; projet d'avis AGW Aides matérielles.

Confédération patronale intersectorielle et pluraliste ayant pour mission de promouvoir, défendre et informer les fédérations d'employeurs du secteur à profit social.

Dossiers traités en 2013 :

Rédaction d'un mémorandum pour les élections 2014; site internet sur les aides à l'emploi et les aides européennes pour les entreprises à profit social ; 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et transfert des compétences ; innovation sociale (financement accordé à chacune des fédérations membres signataires de l'Accord Non-marchand privé wallon 2010-2011) ; les aides à l'emploi APE ; suivi et évaluation des accords Non-marchand.

Services 2013 :

Formations pour cadres et directions ; facilitateur URE Non-marchand ; projet APSO pour la simplification administrative ; étude vieillissement.

L'union des entreprises à profit social est l'organisation patronale fédérale représentative des secteurs à profit social en Belgique. Elle représente les employeurs à profit social dans les organes de concertation officiels : le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Economie.

Dossiers traités en 2013 :

AIP 2013-2014, Chômage avec complément d'entreprise, Chômage temporaire et formation, CV anonymes, Directive temps de travail, Disposition anti-abus de droit social, Elections sociales (Bilan 2012, Préparation 2016), Financement des Services Extérieurs Prévention et la Protection au Travail, Flexibilité (horaires flottants), Fonds de Sécurité d'Existence multisectoriels, Groupements d'employeurs, Groupes à risques, Marchés publics, Modernisation du temps de travail, Motivation du licenciement, Norme salariale, Plan emploi travailleurs âgés, Plan pour l'emploi, Salaire garanti, Statut unique, Système de cliquet, Titres-services (Prix, fiscalité, fonds de formation, sanctions, etc.), Vacances supplémentaires, etc.

SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) et ConcertES (Concertation représentative des organisations représentatives de l'Economie Sociale) sont deux organes représentatifs

des fédérations représentatives de l'économie sociale. Le premier au niveau régional et communautaire et le second joue un rôle d'interlocuteur au niveau wallon.

En 2013, l'accent a surtout été mis sur le transfert des compétences en Région wallonne avec un point d'attention tout particulier et qui concerne les acteurs de l'économie sociale : les subventions SINE et ACTIVA.

### Fonds Maribel social

---

Le Fonds Maribel social pour les entreprises de travail adapté existe depuis le 01 avril 1997 et a été créé par la CCT du 27 février 1997 et modifiée par la CCT du 17 septembre 2013.

Le fonctionnement du Fonds est soumis à la condition qu'une distinction nette soit faite entre les montants provenant du Maribel I,II,III en vue du financement du revenu minimum garanti (RMMG) pour les travailleurs et du Maribel IV, V, VI qui visent à créer des emplois supplémentaires dans notre secteur.

Ces membres sont désignés par et parmi les membres wallons et germanophones de la SCP 327.03, pour la moitié sur présentation des organisations représentatives des employeurs et pour l'autre moitié sur présentation des organisations représentatives des travailleurs.

Le Fonds s'est réuni 5 fois en réunion plénière en 2013 : 9 janvier ; 19 mars ; 11 juin ; 02 octobre ; 12 décembre

Et 3 fois en réunions de travail en 2013 : 22 janvier – 08 mai – 11 juin

Dans ce Fonds, un commissaire du gouvernement veille à l'application de la réglementation Maribel social : M.Szabo F.- membre effectif ; M. Mattheussens G. - membre suppléant.

Le Fonds a une convention de services et de gestion avec l'APEF – représenté par M. Jadoul A, depuis janvier 2007.

Pour l'année 2013, voici les dossiers traités :

#### ❖ Emplois supplémentaires

Compte tenu des moyens financiers à disposition du Fonds, le comité de gestion a décidé d'une mesure One Shot, pour les ETA, la possibilité d'introduire une demande pour bénéficier d'une opération « ONE SHOT 2013 » et ce du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre.

40 entreprises ont bénéficiés de cette mesure avec à la clé 788 contrats étudiants soit 31,68 ETP et 220 autres contrats soit 13,97 ETP sur base annuelle.

Un recensement effectué, auprès des entreprises, nous informe que sur les 54 travailleurs présents fin octobre, 38 d'entre eux (ouvrier ou employé) sont toujours sous contrats de travail en avril 2014.

#### ❖ Utilisation de la dotation 2013

Le montant trimestriel octroyé par travailleur est de 5.000€ limité au coût salarial.

Les causes principales pour la non-utilisation partielle ou totale du forfait sont :

- suspension de contrats (maladie, accident de travail, chômage économique etc...)
- difficulté à trouver des remplaçants rapidement

La moyenne annuelle du nombre d'emplois Maribel est de : 180,50

La moyenne annuelle du nombre d'ETP est de : 175,34

### Fonds de Sécurité d'Existence Wallon et Germanophone

---

Le Fonds de Sécurité d'Existence pour les Entreprises de Travail Adapté a été institué par la CCT conclue le 15 décembre 1997. Ces membres sont désignés par et parmi les membres wallons et germanophones de la SCP 327.03, pour la moitié sur présentation des organisations représentatives des employeurs et pour l'autre moitié sur présentation des organisations représentatives des travailleurs.

Au cours de l'exercice 2013, le FSEW s'est réuni à 5 reprises.

L'année 2013 fut marquée par le transfert de l'AGW qui était géré par le Fonds Maribel social (emplois financés par la Région wallonne dans le cadre du Fonds Maribel social) vers le FSEW. Le secrétariat de l'EWETA a procédé par la même occasion, avec le président de la CP et son secrétaire, à la révision de tous les textes de CCT instituant les deux Fonds et les textes de CCT définissant les missions de ces deux Fonds, un travail de longue haleine ayant abouti par la signature, le 17 septembre 2013, de 5 CCT.

Parmi les autres dossiers suivis en 2013, on y retrouve :

- la consultation du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux familles et aux personnes handicapées, M. Courard sur la réforme du régime des allocations aux personnes handicapées ;
- le suivi habituel des dossiers Chômage temporaire, Congés non-marchand, les prépensions, les primes syndicales et les formations.
- l'accord de collaboration entre les 2 Fonds.

# BILAN ET COMPTES

**EWETA - BILAN AU 31.12.2013**

ACTIF				PASSIF			
	CODES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012		CODES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
<b>ACTIF IMMOBILISES</b>	<b>24/28</b>	<b>6.630</b>	<b>7.013</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>82.794</b>	<b>43.083</b>
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>1.380</b>	<b>1.763</b>	<b>VI. RESERVES</b>			
<b>Mobilier et matériel de bureau</b>	<b>240</b>			Réserve disponible	140000	75.917	75.917
Matériel d'exploitation		860	860	<b>V. RESULTAT REPORTE</b>	133000	-32.834	-45.763
Amortissement sur matériel d'exploitation		-860	-860	Résultat de l'exercice		39.711	12.929
Matériel informatique		13.442	11.672	<b>DETTES</b>		<b>101.874</b>	<b>103.622</b>
Amortissement sur matériel informatique		-12.062	-9.909	<b>DETTES A PLUS D'UN AN</b>	<b>179</b>	<b>13.030</b>	<b>8.162</b>
Mobilier		10.404	10.404	Provision APE à rembourser		12.112	7.844
Amortissement sur mobilier		-10.404	-10.404	Provision leasing à rembourser		918	318
				<b>DETTES A COURS TERME</b>	<b>42/48</b>	<b>88.844</b>	<b>95.459</b>
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>280</b>	<b>5.250</b>	<b>5.250</b>	<b>Total Fournisseurs</b>	<b>440</b>	<b>15.904</b>	<b>33.539</b>
				Fournisseurs à payer		9.904	15.815
				Remboursement formations syndicales		6.000	17.724
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>40/57</b>	<b>178.038</b>	<b>139.692</b>				
<b>VII. CREANCES A UN AN AU PLUS</b>		<b>79.963</b>	<b>107.314</b>	<b>Dettes sociales fiscales salariales</b>	<b>450</b>	<b>48.637</b>	<b>37.617</b>
<b>Créances</b>	<b>400</b>			Précompte professionnel		4.715	3.569
E.T.A. (Alphabétisation)		5.570	588	ONSS		3.013	2.969
FOREM (Subvention A.P.E.)		13.818	8.596	Provision vacances annuelles		40.909	31.078
E.T.A. (Cotisations 2013)		596	833	<b>Autres dettes</b>	<b>42/48</b>	<b>24.303</b>	<b>24.303</b>
FSPEETA (divers)		563	451	FSE OBJECTIF 2		16.650	16.650
FSEETA (divers)		1.307	475	HANDICAP ATELIER		7.653	7.653
Autres créances		38	217				
Subside TRANSITION-INSERTION		35.055	44.610	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>493</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subside sectoriel Non-Marchand - UNIPSO		8.365	36.247				
Subside IMAGE (Chargé de relations)		9.300					
Subside ORA		5.350	11.437				
Création site internet PHIS (plan de relance)			3.860				
<b>VIII. PLACEMENT TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>55/57</b>	<b>97.980</b>	<b>32.360</b>				
Compte épargne		82.556	926				
Compte courant 1		14.672	30.590				
Compte courant 2		415	529				
Compte garantie locative (intérêts)		338	302				
Caisse			12				
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>491</b>	<b>95</b>	<b>18</b>				
Intérêts à recevoir		95	18				
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>184.668</b>	<b>146.704</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>184.668</b>	<b>146.704</b>

<b>RATIO :</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Liquidité immédiate	1,10	0,34
Liquidité au sens large	2,00	1,46
Endettement	0,55	0,71

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
dettes lt	13.030 €	8.162 €
dettes ct	88.844 €	95.459 €



## EWETA - CPTÉ EXPLOITATION AU 31.12.13

I. VENTES ET PRESTATIONS				II. COUT DE VENTES ET PRESTATIONS					
		EXERCICE 2013	BUDGET 2013	EXERCICE 2012		EXERCICE 2013	BUDGET 2013	EXERCICE 2012	
<b>A. Ventes diverses</b>					<b>B. Services et biens divers</b>	61	<b>120.198</b>	<b>138.963</b>	<b>104.249</b>
<b>D. Autres produits</b>	740	1.859	1.859	1.859	Loyer net	610	25.770	25.500	25.210
1 Subsidés province de Luxembourg		1.859	1.859	1.859					
		<b>95.492</b>	<b>95.492</b>	<b>61.079</b>	Fournitures faites à l'entr.	61	<b>30.899</b>	<b>34.600</b>	<b>33.284</b>
2 Subside IMAGE		31.000	31.000	6.000	Documentation - cotisations	615	8.509	8.500	8.483
3 Subside TRANSITION INSERTION		31.260	31.260	15.760	Fournitures bureau	612	1.576	2.000	1.631
4 Subside ORA		5.350	5.350	11.437	Photocopies		8.085	9.000	8.262
5 UNIPSO - Subv secteur NM		27.882	27.882	27.882	Electricité - eaux - gaz	4	2.911	4.200	3.933
					Divers	6	1.348	2.600	2.666
<b>Remboursements</b>		<b>223.839</b>	<b>209.672</b>	<b>205.994</b>	Nettoyage	7	1.120	1.000	959
6 FSE wallon		25.000	25.000	9.539	Postes - téléphone - fax	613	6.668	6.700	6.773
7 ETHIAS				552	Assurances	614	682	600	578
8 A.G. - Réunions		675	1.500	1.146					
9 Participations tickets restaurant		1.192	1.350	650	Rétribution de tiers	615	<b>41.699</b>	<b>52.213</b>	<b>19.337</b>
10 Divers		995	1.000	2.205	Projet IMAGE	617	10.161	18.000	1.095
11 Récupération formations syndicales		13.075			Action commune (Eweta - Vlab - Febrap)		2.455	3.000	
12 Subsidés A.P.E.		153.148	153.742	151.118	Projet Transition - Insertion		14.219	700	1.051
13 Location salle EWETA		40	750	760	Informatique EWETA (doc, répar., matériel.)	612	2.219	5.000	5.722
14 Action Communes (Eweta-Vlab-Febrap)		3.400	3.000	13	Frais comptabilité (réviseur)		1.513	1.513	1.513
15 FSPEETA		8.242	8.000	8.534	Participation salons et foires			5.000	
16 FSEETA		9.285	9.000	8.706	Formation personnel EWETA		301	3.000	461
17 Alphabétisation		7.556	4.500	4.421	Remboursement Formations syndicales	618	3.000	6.000	3.000
18 Participation leasing véhicule (ATN)		1.230	1.830	964	Création sites internet				122
19 Rachat véhicule				3.500	Alphabétisation				14
20 Création sites internet (plan relance)				3.474	Dossiers juridiques		4.156	8.000	2.758
21 Elections sociales				9.450	Projet ORA		3.674	2.000	3.602
22 Clôture ODETA				976					
23 Cotisations + cotisations spéciales	731	97.147	116.107	96.057	Déplacements	616	<b>18.685</b>	<b>21.950</b>	<b>22.564</b>
					Déplacement Administrateurs		2.367	2.500	2.184
<b>II. PRODUITS FINANCIERS</b>					Leasing véhicule		4.939	4.950	10.406
24 Intérêts bancaires	751	358	500	230	Carburant		2.094	2.500	2.112
					Déplacement professionnel du personnel		9.285	12.000	7.861
					Mission - réception	617	3.145	4.700	3.854
					Assemblée Générale		1.460	2.000	1.231
					Réunions (C.A., bureau et groupe de trav.)		1.204	1.700	1.694
					Frais de représentation		482	1.000	928
					<b>C. Rémunérations et charges sociales</b>	62	<b>256.435</b>	<b>258.298</b>	<b>243.306</b>
					Rémunérations brutes	620	217.599	219.000	216.096
					ONSS patronale	622	1.126	1.138	1.124
					Réduction Préc. Prof.	622	-2.308	-1.740	-1.735
					Double pécule de vacances	621	13.175	13.175	15.175
					Ticket restaurant	621	8.573	7.500	4.310
					Provision vacances annuelles	624	40.909	41.104	31.078
					Reprise de provision vacances annuelles	624	-31.078	-31.079	-30.354
					Assurances du personnel	621	2.679	3.150	2.262
					Assurance ARISTA (santé et Travail)	621	305	350	264
					Voiture de société (ATN)		1.230	1.200	964
					Déplacement chemin travail	620	4.226	4.500	4.120
					<b>D. Amortissement et réduction de valeur</b>	630	<b>2.153</b>	<b>3.700</b>	<b>4.474</b>
					Amortissements		2.153	3.700	4.474
					<b>V. Charges financières</b>	650	<b>198</b>	<b>500</b>	<b>263</b>
					Frais bancaires		108	400	110
					Précompte mobilier + frais exigibles		90	100	48
					Intérêts leasing				104
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>418.695</b>	<b>423.630</b>	<b>365.219</b>	<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>378.984</b>	<b>401.461</b>	<b>352.291</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE - MALI</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE - BONI</b>		<b>39.711</b>	<b>22.169</b>	<b>12.929</b>

*Xavier Danvoye*

Ingénieur commercial AICM  
Réviseur d'entreprises  
Consultant agréé par la Région Wallonne



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES  
DE L'ASSOCIATION « ENTENTE WALLONNE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL  
ADAPTE » en abrégé « EWETA » SUR LES COMPTES ANNUELS POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 184.668 euros et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 39.711 euros

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.


## Mentions et informations complémentaires

Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 juin 1921.

Fait à La Louvière, le 6 mai 2014



Xavier DANVOYE

Commissaire-Réviseur

**BUDGET 2014 APPROUVE EN AG DU 17.12.2013**

PRODUITS		CHARGES	
INTITULE	BUDGET 2014	INTITULE	BUDGET 2014
<b>VENTES DIVERSES</b>		<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>	
<b>Autres produits</b>		1 Loyer + revenu cadastral	26.300
1 Subsidés Province du Luxembourg	1.859		
2* F.S.E. Wallon (gestion des formations)	25.000	<b>FOURNITURES FAITES A L'ENTREPRISE</b>	
3 Subsidés A.P.E.	163.587	2 Documentation - Cotisations	8.600
	190.446	3 Fournitures bureau	2.000
<b>Projets spéciaux</b>		4 Photocopies	7.000
4* IMAGE 4 (Chargé de relations - subsidés RW)	31.000	5 Electricité, eau, gaz	4.200
5 IMAGE 4 (AWEX - Subsidés site internet)	4.700	6 Divers	1.000
6 Subsidés NM UNIPSO	27.552	7 Nettoyage bureaux	1.200
7 TRANSITION - INSERTION	16.250	8 Poste, téléph., fax	6.700
8 Action commune (EWETA-FEBRAP-VLAB)		9 Assurances (tout risques et incendie)	600
	79.502		31.300
<b>REMBOURSEMENTS</b>		<b>RETRIBUTION DES TIERS</b>	
9 A.G. - Réunions	1.000	10 Informatique (Réparation + logiciels)	3.000
10 Participation Tickets restaurant	1.438	11 Participation expositions et salons	6.000
11 Divers	500	12* Dossiers juridiques	8.000
12 Fonds (loyers + charges)	17.000	13 Formations personnel EWETA	2.000
13 Participation leasing véhicule Direction	1.830	14 Commissaire-Réviseur	1.513
14 Location salle EWETA		15 IMAGE 4 (Chargé de relations)	13.000
15 Alphabétisation (formations en ETA)	3.000	16 Formations syndicales en ETA reconnues par FSEW	3.000
	24.768	17 TRANSITION - INSERTION	3.000
<b>COTISATIONS</b>		18 Action commune (EWETA-FEBRAP-VLAB)	3.000
16 Cotisations	98.355		42.513
17 Cotisations spéciales		<b>DEPLACEMENTS</b>	
	98.355	19 Déplacements présidence et administrateurs	2.400
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		20 Leasing véhicule direction	4.950
18 Intérêts bancaires à recevoir	300	21 Carburant direction	2.400
		22 Déplacements professionnels du personnel	9.500
			19.250
		<b>MISSION - RECEPTION</b>	
		23 Assemblées générales	2.000
		24 Réunions (C.A., bureau, CP, gr. Trav.)	1.000
		25 Représentation des E.T.A.	1.000
			4.000
		<b>REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES</b>	
		26 Rémunérations brutes	231.692
		27 ONSS patronale + réductions préc. Prof.	-2.825
		28 Double pécule vacances	16.872
		29 Tickets restaurant + chèques cadeaux	9.370
		30 Assurances du personnel	3.500
		31 Provision vacances annuelles	43.558
		32 Reprise vacances annuelles	-40.924
		33 Voiture de société - ATN - Direction	1.200
		34 Déplacements chemin travail du personnel	4.200
			266.644
		<b>AMORTISSEMENT ET REDUCTION DE VALEUR</b>	
		35 Amortissement (inform., électro, mobilier)	2.500
		<b>CHARGES FINANCIERES</b>	
		36 Frais bancaires et intérêts à payer	300
<b>TOTAL</b>	<b>393.371</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392.806</b>
<b>Mali</b>		<b>Boni</b>	<b>565</b>
INTITULE	BUDGET 2014	INTITULE	BUDGET 2014
<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>	

\* Les montants en 2 et 4 en produits et en 12 en charges sont dépendants de décisions externes

## Membres du Conseil d'administration de l'EWETA - 34 enregistrements - 27/08/2013

AWIPH	Prénom	Nom	ETA	Statut au sein de l'EWETA	Prochaine réélection
1	Hugues	PROCUREUR	ETA Nekto	Administrateur	AG 2014
5	Walter	AFANO	ETA Le Perron	Administrateur	AG 2014
8	Maxime	GOFFINET	ETA L'Atelier	Administrateur	AG 2014
8	Paul	DE GROOTE	ETA L'Atelier	Administrateur	AG 2014
13	Jean-François	MATTIVI	ETA Les Ateliers du 94	Administrateur	AG 2015
13	Françoise	HENROTTE	ETA Les Ateliers du 94	Administratrice	AG 2014
19	Eric	CHARDON	ETA Village n° 1 - Reine Fabiola	Trésorier	AG 2014
45	Léon-Maurice	HAULET	ETA Jean del'Cour	Administrateur	AG 2014
45	Dany	DRION	ETA Jean del'Cour	Vice-président, Président f.f	AG 2014
59	Jean-Louis	MARCHANT	ETA Atelier Cambier	Administrateur	AG 2014
63	Jean-Marie	NOEL	ETA Entranam	Administrateur	AG 2014
71	André	JORDENS	ETA V3 Manupal	Administrateur	AG 2014
72	Béatrice	DELPERDANGE	ETA Atelier Jean Regniers	Administratrice	AG2016
73	Patrick	GODART	ETA Enghien	Administrateur	AG 2014
83	Philippe	MANSET	ETA ATE - Les Ateliers d'Ensival	Administrateur	AG 2014
85	Bernard	VAN SANDWYK	ETA L'Atelier 85	Administrateur	AG 2014
88	Anne	PETERS	ETA L'Entraide par le Travail	Administratrice	AG 2014
97	Nadine	MOREAU	ETA Ateliers de Tertre	Administratrice	AG 2014
115	Laurent	BREYNE	ETA CORELAP	Administrateur	AG 2014
123	Jean-Pierre	MASSE	ETA AP de Beauraing	Administrateur	AG 2014
123	ZOE	CLAREMBEAU	ETA 123 AP de Beauraing	Administratrice	AG2016
124	Stéphane	EMMANUELIDIS	ETA Etablissement DENEYER	Administrateur	AG 2016
125	Henri	ERPICUM	ETA Le Val du Geer	Administrateur	AG 2014
134	Jean-François	DECLERCQ	ETA Le Trait d'union	Administrateur	AG 2014
142	Guy	NISET	ETA APAC	Administrateur	AG 2014
149	Yves	MICHEL	ETA La Lorraine 72	Administrateur	AG 2014
164	Danielle	ELIAS	ETA Fournipac	Administratrice	AG 2014
170	Ladislav	NAGANT DE DEUXCHAISNES	ETA Atelier Saint-Vincent	Administrateur	AG 2014
178	Luc	TREPAGNE	ETA La Thierache	Administrateur	AG 2014
179	Dany	SIMON	ETA Criquelions services	Administrateur	AG 2014
197	Marc	KILL	ETA Ateliers du Monceau	Administrateur	AG 2014
197	Pascal	NICOLAS	ETA Ateliers du Monceau	Administrateur	AG 2016
209	Florence	PRIGNON	ETA Village liégeois - Marie-Reine Prignon	Administratrice	AG 2014
500	François	HUBERT	FETAL	Administrateur	AG 2014

## Administrateurs membres du Bureau de l'EWETA - 17/12/2013

	Prénom	Nom	Fonction au sein du Bureau	Prochaine réélection
19	Eric	CHARDON	Trésorier	CA 2014
45	Dany	DRION	Vice Président, Président f.f.	AG 2014

## Mandataires représentant l'EWETA en Commission paritaire 327 (fédérale)

Dénomination de l'ETA	Prénom	Nom	Représentation pour l'EWETA
LE PERRON	Walter	AFANO	Effectif
EUPEN	Patrick	HEINEN	Effectif
DENEYER - ETA Eugène DENEYER	Stéphane	EMMANUELIDIS	Effectif
EWETA	Sognia	ANGELOZZI	Effectif
A.P.A.C.	Guy	NISSET	Effectif
ETA 123 AP de Beauraing	Zoé	CLAREMBEAU	Effectif
JEAN DEL'COUR	Léon-Maurice	HAULET	Suppléant
ATE - Les Ateliers d'Ensival	Philippe	MANSET	Suppléant
L'ATELIER	Maxime	GOFFINET	Suppléant
FOURNIPAC	Danielle	ELIAS	Suppléant
LE VILLAGE N°1 - REINE FABIOLA	Eric	CHARDON	Suppléant
DIE ZUKUNFT	Alexa	COLLING	Suppléant

## Mandataires représentant l'EWETA en Commission paritaire 327.03 (régionale)

Dénomination de l'ETA	Prénom	Nom	Représentation pour l'EWETA
NEKTO	Hugues	PROCUREUR	Effectif
LE PERRON	Walter	AFANO	Effectif
EUPEN	Patrick	HEINEN	Effectif
DENEYER - ETA Eugène DENEYER	Stéphane	EMMANUELIDIS	Effectif
EWETA	Sognia	ANGELOZZI	Effectif
A.P.A.C.	Guy	NISSET	Effectif
ETA 123 AP de Beauraing	Zoé	CLAREMBEAU	Effectif
JEAN DEL'COUR	Léon-Maurice	HAULET	Suppléant
ATELIER JEAN REGNIERS	Béatrice	DELPERDANGE	Suppléant
ATE - Les Ateliers d'Ensival	Philippe	MANSET	Suppléant
L'ATELIER	Maxime	GOFFINET	Suppléant
FOURNIPAC	Danielle	ELIAS	Suppléant
LE VILLAGE N°1 - REINE FABIOLA	Eric	CHARDON	Suppléant
DIE ZUKUNFT	Alexa	COLLING	Suppléant

## **REVISEUR AUX COMPTES DE L'EWETA AU 01/06/2014**

- Xavier DANVOYER - réviseur aux comptes

## **SECRETARIAT de l'EWETA AU 01/06/2014**

- Sognia ANGELOZZI – Directrice
- Guy Niset – Directeur adjoint
- Elisabeth HABIMANA
- Isabelle VANDERMOTEN
- Corine DEMANY
- Ophélie LUCIANO

Le détail des fonctions des membres du secrétariat est consultable sur le site [www.eweta.be](http://www.eweta.be), à la rubrique « **INFOS EWETA.** »

# Les ETA membres de l'EWETA au 01/06/2014

Dénomination	N° AWIPH	type	Direction prénom	Direction Nom	Adresse	CP	Ville	Province	Téléphone	Fax	Email	Site internet
AP NIVELLOIS	147	eta wallonne	Ariane	VIVONE	rue du Commerce, 15	1400	NIVELLES	BRABANT WALLON	067/49.34.40	067/22.03.52	info@etaapn.be	www.etaapn.be
AXEDIS	88	eta wallonne	Anne	PETERS	rue Saint-Sébastien, 8	1420	BRAINE L'ALLEUD	BRABANT WALLON	02/387.55.47	02/387.55.43	a.peters@axedis-eta.be	www.axedis-eta.be
LE VILLAGE N°1 - REINE FABIOLA	19	eta wallonne	Eric	CHARDON	rue Sart-Moulin, 1	1421	OPHAIN/B/S/I	BRABANT WALLON	02/386 06 23	02/386.07.80	eric.chardon@levillage1.be	www.levillage1.be
A.P.A.C.	142	eta wallonne	Philippe	DELCROIX	rue J. Wauters, 25	6230	PONT-A-CELLES	HAINAUT	071/84.49.64	071/84.26.50	perso@apac-belgium.be	www.apac-belgium.be
ATELIER CAMBIER	59	eta wallonne	Jean-Louis	MARCHANT	Zone industrielle de Jumet - 1ère rue	6040	JUMET	HAINAUT	071/25 85 60	071/34 52 00	jl.marchant@ateliercambier.be	www.ateliercambier.be
ATELIER JEAN REGNIERS	72	eta wallonne	Béatrice	DELPÉRDANGE	rue Bar E. Drory van den Eynde, 5	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	HAINAUT	071/59.91.20	071/59.16.72	bdelperdange@ajregniers.be	www.ajregniers.be
ATELIERS DE TERTRE	97	eta wallonne	Nadine	MOREAU	rue Olivier Lhoir, 97	7333	TERTRE	HAINAUT	065/64.33.51	065/64.33.53	nmoreau@etater.be	www.etater.be
CORELAP	115	eta wallonne	Laurent	BREYNE	rue de la Montagne, 103	7700	MOUSCRON	HAINAUT	056/85.63.63	056/84.34.86	eta@corelap.be	www.corelap.be
CRIQUELIONS SERVICES	179	eta wallonne	Dany	SIMON	rue Eva Dupont, 11	7011	GHLIN	HAINAUT	065/34.68.04	065/34.78.18	info@crielions.com	www.crielions.com
DENEYER - ETA Eugène DENEYER	124	eta wallonne	Stephane	EMMANUELIDIS	Zoning Industriel du Grand Peuplier - Route du Grand Peuplier 26,	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	HAINAUT	064/23.81.23	064/67.68.69	info@etadeneyer.be	www.etadeneyer.be
ENTRA	101	eta wallonne	Pascal	SIMON	Zone industrielle Est - Rue du Tilloi, 11	6220	HEPPIGNIES	HAINAUT	071/25.39.00	071/35.19.07	psimon@entra.be	www.entra.be
ETA ENGHIE	73	eta wallonne	Patrick	GODART	Avenue du Commerce, 19	7850	ENGHIE	HAINAUT	02/395.30.64	02/395.75.80	pgodart@etaenghien.com	www.etaenghien.com
L'ATELIER 2000	150	eta wallonne	Patrick	SERESIA	avenue de Heppignies - Zoning industriel	6220	FLEURUS	HAINAUT	071/37.44.00	071/37.43.93	mansy.m@atelier2000.be	www.latelier2000.be
LA THIERACHE	178	eta wallonne	Luc	TREPAGNE	Zone Plantis des Aisements, 1	6590	MOMIGNIES	HAINAUT	060/51.20.59	060/51.29.52	luc.trepagne@lathierache.be	www.lathierache.be
LE MOULIN DE LA HUNELLE	148	eta wallonne	Bénédicté	VAN WIJNSBERGHE	rue d'Ath, 90	7950	CHIEVRES	HAINAUT	068/65.67.67	068/65.67.50	info@hunelle.be	www.moulin-de-la-hunelle.be
LE ROSEAU VERT	107	eta wallonne	Dany	SIMON	rue Robert Tachenion, 4	7370	DOUR (Elouges)	HAINAUT	065/65.04.38	065/65.04.30	le.roseau.vert@skynet.be	-
LE RUCHER	189	eta wallonne	Jacky DUFRANNE /	Corinne WANWERT - Directrice adjointe	Zone de l'Europe II, 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	HAINAUT	069/66.33.85	069/84.88.10	rucher.adm@skynet.be	hwww.lerucher.be
LE TRAIT D'UNION	134	eta wallonne	Jean-François	DECLERCQ	boulevard de l'Eurozone, 3	7700	MOUSCRON	HAINAUT	056/85.52.00	056/85.52.10	info@traitunion.be	www.traitunion.be
LES AMIS DES AVEUGLES	15	eta wallonne	Alain	PROVOST	rue de la Barrière, 37-39	7011	MONS (Ghlin)	HAINAUT	065/40.31.60	065/40.31.09	eta@amisdesaveugles.org	www.amisdesaveugles.org
LES ATELIERS DE BLICQUY	2	eta wallonne	Francis	LORENZONETTO	rue du Couvent, 38	7903	BLICQUY	HAINAUT	069/66.96.90	069/66.96.99	informations@adblicquy.be	www.adblicquy.be
LES ATELIERS DU 94	13	eta wallonne	Jean-François	MATTIVI	rue Léon Houtart, 18	7110	HOUDENG-GOEGNIES	HAINAUT	064/22.32.13	064/26.29.48	jf.mattivi@ateliersdu94.be	www.ateliersdu94.be
LES ENTREPRISES SOLIDAIRES	7	eta wallonne	Michel	CONVENS	Place de Pâturages, 41	7340	COLFONTAINE	HAINAUT	065/45.09.50	065/66.27.04	secretariat.direction@irsia.be	www.irsia.be
LES ERABLES	67	eta wallonne	Olivier	HUYGHE	rue du Bois des Hospices, 5	7522	BLANDAIN	HAINAUT	069/88.08.00	069/88.08.01	t.dupriez@leserables.be	-
METALGROUP	92	eta wallonne	Marcel	HOLVOET (Directeur a.i.)	rue du Débarcadère, 61	6001	MARCINELLE	HAINAUT	071/36.00.15	071/36.99.44	marcel.holvoet@metalgroup.be	www.metalgroup.be
NEKTO	1	eta wallonne	Hugues	PROCUREUR	rue de Clypot, 3	7063	NEUFVILLES	HAINAUT	067/33.22.72	067/33.63.88	info@nekto.be	www.nekto.be
RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE	62	eta wallonne	Marcel	HOLVOET	rue Fontaine Pépin, 12	6540	LOBBES	HAINAUT	071/59.79.79	071/59.79.80	rhs@skynet.be	www.rhs.be www.peinture.rhs.be
ADAPTA	167	ETA germanophone	Harald	HAMACHER	Hochheid 2	4728	Hergenrath	LIEGE	087/65.82.01	087/63.00.83	info@adapta.be	www.adapta.be
ATE - Les Ateliers	83	eta wallonne	Stratos	DZEPRAILIDIS	rue des Weines, 65	4800	ENSIVAL	LIEGE	087/30.72.90	087/30.72.99	infos@ate-ensival.be	www.ate-ensival.be



# Les ETA membres de l'EWETA au 01/06/2014

d'Enival												
ATELIERS DU MONCEAU	197	eta wallonne	Pascal	NICOLAS	rue de l'Avenir, 75	4460	GRACE-HOLLOGNE	LIEGE	04/239.70.10	04/239.70.14	info@dumonceau.be	www.dumonceau.be
DIE ZUKUNFT	159	Eta germanophone	Alfons FAYMONVILLE /	Alexa COLLING	Rue Jäseberg, 12	4770	Meyerode	LIEGE	080/34.82.10	080/34.82.11	info@zukunft.be	www.zukunft.be
ETA Jean Gielen	126	eta wallonne	Marc	HEYLENS	chaussée Romaine, 178	4300	WAREMME	LIEGE	019/33.87.77	019/33.87.70	marc.heylens@jeangielen.be	www.jeangielen.be
EUPEN	158	ETA germanophone	Patrick	HEINEN	Gewerbestrasse 13	4700	Eupen	LIEGE	087/56.01.83	087/56.01.84	info@bweupen.be	www.bweupen.be
JEAN DELCOUR	45	eta wallonne	Dany	DRION	rue de l'Expansion, 29 - Zoning industriel	4460	GRACE-HOLLOGNE	LIEGE	04/239.80.80	04/239.80.81	commercial@jean-delcour.be	www.jean-delcour.be
L'ATELIER MOSAN	111	eta wallonne	Viviane	HUSSIN	Rue de la Paix, 3	4500	HUY	LIEGE	085/27.40.20	085/21.24.72	direction@ateliermosan.be	www.ateliermosan.be
L'AURORE	156	eta wallonne	Mohamed	BOUANANI	route de Tirlémont, 106	4280	HANNUT	LIEGE	019/51.66.48	019/51.66.49	aurore.eta@publink.be	
LA LUMIERE	60	eta wallonne	Christine	TOUMSON	boulevard Louis Hillier, 1	4000	LIEGE	LIEGE	04/223.25.48	04/223.56.31	christinetoumson@lalumiere.be	www.lalumiere.be
LE PERRON	5	eta wallonne	Walter	AFANO	rue R. Noiset, 1-5	4000	LIEGE	LIEGE	04/252.69.06	04/252.16.95	info@leperron.be	www.leperron.be
LE VAL DU GEER	125	eta wallonne	Henri	ERPICUM	rue de la Grotte, 8	4690	BASSENGE	LIEGE	04/286.91.10	04/286.37.91	henri.ericum@valdugeer.be	www.fetal.be
LES GAILLETES	138	eta wallonne	Cesar	DI MARIA	Zoning PME - route de Maestricht, 43	4651	BATTICE	LIEGE	087/69.33.80	087/69.33.81	info@lesgailletes.be	www.lesgailletes.be
VILLAGE LIEGEOIS - Marie-Reine Prignon	209	eta wallonne	Florence	PRIGNON	rue du Teris, 25	4100	SERAING	LIEGE	04/337.56.76	04/338.29.29	direction@villageliegeois.be	www.villageliegeois.be
BELAIR	144	eta wallonne	Serge	DELAVEUX	Zoning Industriel de Aye - rue André Feher, 15	6900	MARCHE EN FAMENNE	LUXEMBOURG	084/24.58.40	084/31.16.08	info@belair-eta144.be	www.belair-eta144.be
LA LORRAINE 72	149	eta wallonne	Yves	MICHEL	Zone Artisanale de Weyler. Rue Claude Berg, 32	6700	ARLON	LUXEMBOURG	063/22.18.73	063/23.22.31	administration@lalorraine.org	www.lalorraine.org
LE SAUPONT	129	eta wallonne	Florence	LEJEUNE	Zoning industriel - rue de Lonnoix	6880	BERTRIX	LUXEMBOURG	061/41.18.16	061/41.45.82	info@saupont.be	www.saupont.be
LES HAUTES ARDENNES	65	eta wallonne	Yves	GABRIEL	place des Chasseurs Ardennais	6690	VIELSALM	LUXEMBOURG	080/29.25.55	080/29.25.50	eta@leshautesardennes.be	www.leshautesardennes.be
PEPINIERES LA GAUME	177	eta wallonne	Xavier	FOURNIER	rue des Saucettes, 90	6730	BREUVANNE	LUXEMBOURG	063/44.00.70	063/44.00.86	administration@pepiniereslagaume.be	www.pepiniereslagaume.be
SERVIPLAST	175	eta wallonne	Philippe	MARTIN	Rue du Marché Couvert, 42 - Z.I.de Bastogne 1	6600	BASTOGNE	LUXEMBOURG	061/24.06.70	061/24.06.71	info@serviplast.be	www.serviplast.be
STALLBOIS	95	eta wallonne	Richard	GRESSE	zoning de Belle-Vue, 2	6740	ETALLE	LUXEMBOURG	063/45.53.19	063/45.62.53	stallbois@busmail.net	www.stallbois.be
ATELIER 85	85	eta wallonne	Bernard	van SANDWYK	rue de Mettet, 127	5620	FLORENNES	NAMUR	071/68.86.73	071/68.77.03	info@atelier85.be; atelier85@skynet.be	www.atelier85.be
ATELIER SAINT-VINCENT	170	eta wallonne	Ladislas	NAGANT DE DEUXCHAISNES	rue du Tige, 44	5580	ROCHFORT	NAMUR	084/21.17.77	084/21.35.37	l.nagant@atelierstvincent.be	www.atelierstvincent.be
C.A.R.P.	91	eta wallonne	Michel	CARPENE	rue de la Gendarmerie, 38	5600	PHILIPPEVILLE	NAMUR	071/66.68.21	071/66.83.36	direction@lecarp.be	www.lecarp.be
ENTRANAM	63	eta wallonne	Jean-Marie	NOEL	rue de l'Avenir, 5	5002	NAMUR (Saint Servais)	NAMUR	081/71.92.00	081/71.92.01	jeanmarie.noel@entranam.be	www.entranam.be
ETA 123 AP de Beauraing	123	eta wallonne	Zoé	CLAREMBAU	route de Rochefort, 201-203 Zoning Industriel	5570	BEAURAING	NAMUR	082/71.19.72	082/71.35.57	direction@eta123.be	www.eta123.be/
FOURNIPAC	164	eta wallonne	Danielle	ELIAS	Rue du Geron, 14	5300	SEILLES	NAMUR	085/61.60.70	085/61.60.71	info@fournipac.be	www.fournipac.be
L'ATELIER	8	eta wallonne	Maxime	GOFFINET	Rue des Pieds d'Allouette, 51 - 53	5100	NANINNE	NAMUR	081/30.19.77	081/30.53.60	info@atelier-jambes.be	www.atelier-jambes.be
LES DAUPHINS	154	eta wallonne	Isabelle	GOGUIN	Chaussée de Wavre, 18	5030	GEMBLoux	NAMUR	081/61.28.73	081/61.46.73	secretariat@lesdauphins.be	www.lesdauphins.be
V3 - MANUPAL	71	eta wallonne	André	JORDENS	Zoning industriel d'Achène - rue du Parc Industriel, 33	5590	ACHENE	NAMUR	083/23.17.80	083/23.17.90	andrejordens@v3-manupal.be	www.v3-manupal.be

Remerciement au  
Fonds Social Européen  
pour son soutien à la fédération  
dans le cadre de ses projets européens



Remerciement à  
la Province de Luxembourg  
pour son soutien à la fédération

